

**Sujet** : [INTERNET] observations concernant l'enquête d'utilité publique projet Chronoligne le mans

**De** : stephane.herrault

**Pour** : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

**Date** : 27/03/2024 11:03

Monsieur le Prefet,

je vous prie de bien vouloir trouver ci joint les observations concernant l'enquête d'utilité publique : projet Chronolignes LE MANS Métropoles

Co propriétaire d'un magasin et de logements au 426 avenue Felix Geneslay (parcelle cadastrale KO 807) je viens de recevoir une note expropriation visant à supprimer les places de parkings privatives réservées à cette copropriété (environ 6 places).

Ces stationnements sont impératifs pour les activités commerciales et pour les occupants des logements.

Par ailleurs, je ne comprends pas l'intérêt de cette expropriation qui n'apporte rien de significatif par rapport au projet initial de ligne de bus express mais qui aura un préjudice important pour les occupants des biens et les clients du magasin.

La suppression du stationnement limiterait de façon significative l'activité commercial, de plus, elle supprimerait la possibilité d'aménager une borne de charge privative pour véhicule électrique ce qui n'est pas le sens de l'histoire.

Par ailleurs la loi oblige la détention de place parking pour les nouvelles résidences alors que dans le cas présents elles seraient supprimer.

Ainsi, je m'oppose aujourd'hui à ce projet de réaménagement qui porte préjudice avec une moins-value importante sur le bien qu'il sera difficile d'estimer.

Si Toutefois, le projet était mené à son terme, outre les compensations financières, je demande que l'équivalent en places de parking privatives (c'est-à-dire 6 places) soient rétribuées le long de la chaussée pour permettre aux résidents et clients de pouvoir continuer à bénéficier du stationnement réservé dont ils bénéficient aujourd'hui.

Je vous remercie Monsieur le Prefet pour le prise en compte de ces observations et vous prie de croire à mes salutations distinguées.

Stephane HERRAULT

